



Chèque de validation de candidature dans une agence immobilière

Par **Lucile0**, le **13/06/2008** à **17:18**

Bonjour,

j'ai remis un dossier de candidature à une agence immobilière pour la location d'un appartement, mon dossier ne doit passer en commission et être étudié seulement mardi prochain. ce dossier incluait un "Chèque de validation de candidature correspondant aux frais d'agence" d'un montant de 380€ qui ne doit être encaissé seulement si mon dossier est accepté. cependant j'hésite finalement à prendre l'appartement en question pour un autre, est-il possible de reprendre mon dossier de candidature avant le mardi (car étant le seul et premier dossier je suis presque sûre d'être prise) et être sûre que l'agence ne va pas refuser de me rendre mon chèque ?

merci de me répondre